



Est-ce normal qu'un salarié ne connait pas le motif licenciement

Par **nina62176**, le **31/10/2014** à **21:52**

En effet, le salarié ne connaît même pas le motif de son licenciement avant l'entretien préalable

Un site qui a mis en place une pétition l'explique d'ailleurs très bien :

<http://www.droitetravail.fr/salarie-licencie-puisse-enfin-se-defendre-lentretien-prealable-en-connaissance-raison/>

et vous qu'en pensez-vous ?

Par **P.M.**, le **31/10/2014** à **22:02**

Bonjour,

En tout cas, ça ne pourrait pas être le motif du licenciement puisqu'il n'est pas encore prononcé et lors de la convocation à l'entretien préalable, l'employeur est juste obligé d'indiquer l'objet de celui-ci et pas ce qui est reproché au salarié ou la raison précise...

C'est l'application du Code du Travail et l'entretien préalable a justement pour but de recueillir les explications du salarié mais ne peut pas être comparé avec un Jugement...